

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1649

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, M. Manscour, Mme Taubira, Mme Jeanny Marc,
Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Fruteau, Mme Girardin, M. Jalton,
M. Tourtelier, M. Brottes, M. Lesterlin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 37

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« au Parlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Eu égard à l'importance de la question et aux inquiétudes légitimes de l'opinion publique dans ce domaine, les résultats des études relatives à l'impact des champs électromagnétiques sur la santé doivent impérativement être présentés au Parlement.